

eu l'occasion de discuter de la constitutionnalité de cette question très controversée avec son homologue québécois?

[Français]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général): Non, monsieur le président.

[Traduction]

M. Alexander: Le ministre compte-t-il étudier la question avec son homologue québécois?

[Français]

L'hon. M. Goyer: Cela pourrait l'être, une fois que le ministre de la Justice de la province de Québec aura indiqué qu'il veut agir en ce sens.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LE CHÔMAGE—LA CONVOCATION DES REPRÉSENTANTS DE L'INDUSTRIE ET DES SYNDICATS EN VUE DE TROUVER UNE SOLUTION

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au premier ministre suppléant.

Compte tenu du fait que le gouvernement a perdu tout contrôle sur l'augmentation du chômage, le premier ministre...

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député ne peut préfacier une question de cette façon; il doit poser la question d'une façon directe.

M. La Salle: Merci, monsieur l'Orateur.

J'aimerais demander à l'honorable premier ministre suppléant, compte tenu de la situation actuelle, si le gouvernement est disposé à convoquer les représentants de l'entreprise privée et les chefs syndicaux en vue de trouver une solution au problème du chômage?

[Traduction]

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): La politique du gouvernement et l'expansion de l'industrie privée qu'il encourage, la hausse sensible des dépenses gouvernementales pour atténuer le chômage et la baisse appréciable des taux d'intérêt montrent à quel point ces mesures stimuleront l'emploi dans le secteur privé.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, le premier ministre suppléant voudrait-il nous dire le plus tôt possible à l'appel des motions quel encouragement le gouvernement a donné à l'expansion de l'industrie privée? L'industrie privée ne sait pas qu'il existe des mesures d'incitation.

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, puis-je signaler à l'honorable député que des études menées sur les investissements envisagés révèlent cette année un regain sensible d'activité.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

[M. Alexander.]

LE CANADIEN NATIONAL

LA RÉDUCTION DU SERVICE-VOYAGEURS TORONTO-WINNIPEG—LA REPRÉSENTATION DES USAGERS

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le 13 janvier, en réponse à ma question au sujet de la suppression des trains 7 et 8 du Canadien National, le ministre a donné à entendre qu'il y aurait au préalable une audience publique. A-t-il des renseignements à fournir à la Chambre à la suite de son entretien avec la CCT à cet égard?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Oui, monsieur l'Orateur. J'ai fait enquête par la suite. Je croyais que le député faisait allusion à l'abandon d'un service; en pareil cas une audience aurait été obligatoire. J'apprends maintenant qu'il s'agissait d'une réduction de service; le chemin de fer n'est donc pas obligé de tenir une telle audience. Par la suite, cependant, on m'a informé que les chemins de fer s'étaient engagés à assurer le maintien du service à son niveau antérieur, en vertu de quelque arrangement autre que la mise en service d'autres trains.

M. Peters: Monsieur l'Orateur, d'après la réponse du ministre, il a sûrement dû comprendre la question, car il a dit qu'aucun train ne serait supprimé sans audiences publiques, et il a donné à entendre que les deux trains seraient retirés du service. En tant que ministre, la loi l'autorise à intervenir en pareille circonstance; est-il prêt, au nom des habitants du Nord de l'Ontario, clairsemés sur un parcours de plusieurs centaines de milles, à exercer ses prérogatives ministérielles à cet égard?

L'hon. M. Jamieson: Oui, monsieur l'Orateur, dans la mesure où j'y suis autorisé. J'admets peut-être avoir inconsciemment induit le député en erreur en parlant du retrait d'un train. D'après la loi, un train peut être supprimé à condition que le même service soit assuré sur le même parcours. C'est l'abandon total d'un service ou d'un parcours qui exige des audiences publiques. J'étudierai la question pour voir si je puis intervenir d'une façon ou d'une autre, et si oui, je serai heureux de le faire.

[Plus tard]

M. Gaétan-J. Serré (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Transports. Étant donné que certaines localités du Nord de l'Ontario seront totalement privées de service-voyageurs, le ministre songe-t-il à faire tenir une audience publique à ces endroits?

L'hon. M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, c'est le même genre de question que celle qui a été posée plus tôt par un autre député. S'il y a abandon total de service, comme le prétend le député, alors je crois savoir qu'une audience s'impose. Si, en réalité, une région doit se trouver privée de tout service comme il l'a laissé entendre, la Commission peut alors proposer la poursuite du service en demandant qu'il soit subventionné. Mais je devrais...